

BCVs / WKB (CH) FUNDS
- BCVs / WKB (CH) Equity Switzerland
- BCVs / WKB (CH) flex Pension 35
- BCVs / WKB (CH) flex Pension 65

Fonds de droit suisse de la catégorie « Autres fonds en placements traditionnels »
Modification du contrat de fonds

La direction du fonds et la banque dépositaire ont décidé, sous réserve de l'approbation de la FINMA, de modifier le contrat de fonds. Un résumé des principales modifications est publié ci-après. Le texte intégral de ces modifications ainsi que le nouveau prospectus avec contrat de fonds intégré et les informations clés pour l'investisseur sont disponibles gratuitement auprès de la direction du fonds.

Les porteurs de parts sont informés que l'examen et le contrôle par la FINMA sous l'angle de la conformité à la loi porteront sur toutes les modifications mentionnées ci-dessous (art. 41 al. 1 et 2^{bis} OPCC).

Les porteurs de parts peuvent faire valoir leurs objections contre les modifications du contrat de fonds auprès de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA, case postale, 3003 Berne, dans les 30 jours suivant cette publication, ou demander le rachat en espèces de leurs parts selon les conditions et les délais contractuels.

I. Tous les compartiments

Conformément au contrat de fonds en vigueur, les critères ESG sont intégrés dans le processus de sélection des investissements et de pondération de ces derniers dans les portefeuilles des compartiments de l'ombrelle BCVs / WKB (CH) FUNDS.

En accord avec le gestionnaire, la politique de placement de chacun des compartiments sera modifiée par l'introduction d'une clause prévoyant :

- 1) la part minimale de la fortune du compartiment devant être investie dans des placements intégrant les critères ESG, et
- 2) la part maximale de ladite fortune qui pourra être investie dans des placements n'intégrant pas ces critères. Les placements autorisés dans cette poche seront mentionnés expressément.

Par ailleurs et pour chaque compartiment, des informations concernant i) l'objectif durable dudit compartiment, ii) les approches durables utilisées et iii) la mise en œuvre de la stratégie de durabilité continueront à être publiées dans chaque politique de placement.

Pour le surplus, des informations concernant la prise en compte des facteurs ESG dans les processus d'investissement, la méthodologie appliquée et les risques liés à la stratégie de durabilité figureront toujours dans le prospectus.

II. Compartiment BCVs / WKB Equity Switzerland

En accord avec le gestionnaire, les investissements en parts de placements collectifs de capitaux autorisés dans la politique de placement du compartiment cité en titre seront réduits de 49% à 30% au maximum.

Direction du fonds :
GERIFONDS SA, Rue du Maupas 2, 1004 Lausanne

Banque dépositaire :
Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne